

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQAM (pouvoir MME TENENBAUM) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. BORDAT (pouvoir M. HAMEAU) - Mme FERRIERE (pouvoir MME KOENDERS) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme MILLE (pouvoir M. BICHOT) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

67 rue du Faubourg Raines - Cession d'appartements

Monsieur Masson, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville est propriétaire de cinq appartements, d'une superficie Carrez totale de l'ordre de 134,64 m², dans la copropriété située 67, rue du Faubourg Raines, cadastrée ET n°298, d'une superficie de 305 m².

A la suite de l'abandon de la servitude d'alignement grevant l'immeuble, le maintien de ces biens libres d'occupation dans le patrimoine municipal, ne présente aucune utilité pour la Ville. Aussi, il est proposé de procéder à leur cession. Il est rappelé que par délibération du 21 mai 2007, le Conseil Municipal a décidé la cession d'un local commercial et d'une annexe au profit du locataire.

Ces logements situés en étage, sans locaux annexes, sont vétustes et nécessitent d'importants travaux de rénovation et de mises aux normes. Une annonce dans la presse locale a annoncé cette mise en vente en bloc évalués à 122 400 €, avec remise des offres au plus tard le 27 novembre dernier. Ces biens ont fait l'objet de deux visites et la Ville a reçu trois offres dans les délais impartis.

La société Saint Jean a formulé l'offre de prix la plus élevée, précisant l'absence de condition suspensive relative à l'obtention d'un prêt bancaire.

Il est proposé de procéder à la cession au profit de la société Saint Jean représentée par son co-gérant Monsieur Dibaji, l'ensemble des lots de copropriété n°4, 7, 8, 18 et 20, en l'état, moyennant le prix global de 165 000 €, étant précisé que France Domaine évalue leur valeur vénale totale à 122 400 €.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la cession par la Ville au profit de la société Saint Jean représentée par son co-gérant Monsieur Dibaji - 8 place Bossuet 21000 Dijon, de cinq appartements libres d'occupation, en l'état, d'une superficie Carrez totale de l'ordre de 134,64 m², lots n°4, 7, 8, 18 et 20 de la copropriété située 67 rue du Faubourg Raines, cadastrée ET n°298, moyennant le prix global de 165 000 € ;

2 - dire qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ